

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par une délibération en date du 27 septembre 1999, le conseil de Communauté a accepté un projet visant à l'installation d'une nouvelle clôture et le déplacement d'une clôture existante autour de la Halle Tony Garnier.

Suite à la consultation lancée par voie d'appel d'offres ouvert, cinq groupements de candidats ont répondu. Après examen des garanties financières et professionnelles des candidats et la vérification de la conformité des dossiers, la commission d'appel d'offres a ouvert une seule offre celle du groupement GIRAUD-EBM.

Le montant de cette offre s'élève à 7 837 657,87 F TTC, elle se situe ainsi largement au-dessus de l'estimation des services prévue à 6 107 581,98 F TTC.

Après examen de l'offre suivant les critères du règlement de consultation, délais d'exercice, valeur technique et prix, la commission d'appel d'offres, réunie en date du 7 décembre 1999, a décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux et de lancer une consultation par voie de marché négocié.

La spécificité de l'opération ; il s'agit d'un travail artisanal de restauration de grille ancienne et de copie auquel les entreprises sont peu habituées ; a conduit la maîtrise d'œuvre à sous-estimer le coût de l'opération. En conséquence, il faudrait porter l'enveloppe financière à 8 000 000 F TTC ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit marché ;

Vu sa délibération en date du 27 septembre 1999 ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 7 décembre 1999 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte de réévaluer l'enveloppe de l'opération à 8 000 000 F TTC.

2° - Autorise monsieur le président à signer le marché ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

3° - La dépense de 8 000 000 F TTC, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine pour la direction de la voirie - exercice 2000 - compte 231 510 - opération 301 après virement de crédit de la délégation générale au développement urbain - mission de Gerland.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,